

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 MAI 2014 à 19 H 00

Commission La Ville au service des Rimois : réunie le 13/05/2014

Commission Aménagement et embellissement de la Ville : réunie le 12/05/2014

Commission Qualité de vie et animation : réunie le 13/05/2014

### ORDRE DU JOUR

#### **EXPOSE DU MAIRE**

#### **FINANCES**

- 1 – Tarifs année scolaire 2014/2015 :
  - a) Culture : école de musique, école d'arts plastiques, cours paléographie aux Archives Municipales, Saison Culturelle « Accès soirs »
  - b) Social : ateliers des aînés, repas à thème, sorties, réveillon solidaire
  - c) Quotient familial : barème des tranches pour 2014/2015
  - d) Sport : piste d'athlétisme, terrains extérieurs, installations sportives couvertes

#### **TRAVAUX - AMENAGEMENT URBAIN - ETUDES - ENVIRONNEMENT**

- 2 – Archives municipales : avenants de prolongation de délais et travaux supplémentaires pour le lot électricité
- 3 – Système d'alerte aux populations (sirènes) : convention avec l'Etat
- 4 – Rue des Martres de Madargue : acquisition foncière (trottoir)
- 5 – Rue des Lilas Prolongée : acquisitions foncières (voirie)
- 6 – Ronchalon : intégration des réseaux humides dans le patrimoine de la ville – complément à la délibération du 20 décembre 2013

#### **SOCIAL**

- 7 – Bourse aux projets jeunes : attribution d'une subvention
- 8 – Fonds d'Initiatives Sociales : subvention association Genepi

#### **EDUCATION**

- 9 – Centre de loisirs de Loubeyrat (A.L.S.H.) : convention avec la Ligue de l'Enseignement du Puy de Dôme
- 10 – Centre de loisirs de Loubeyrat : convention avec la commune de Ménérol

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

- 11 – Conseil d'Administration du CCAS : désignation des représentants
- 12 – Représentation de la commune dans les organismes et commissions : désignation des représentants

#### **QUESTIONS DIVERSES**

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.